

BALISES – CONGÉS DES FÊTES 2026-2027

VOUS FAITES PARTIE DU SYNDICAT FIQ ?

Vous bénéficiez de 3 jours de congé consécutif, dont 2 jours fériés, à l'occasion de Noël ou du Jour de l'An :

- ❖ Votre choix de congé doit inclure le 25 décembre ou 1 janvier. La prise du congé est obligatoire.
- ❖ À l'aide de commentaires, vous pouvez exprimer 2 préférences. N'oubliez pas de les prioriser via vos commentaires !
- ❖ En l'absence d'expression d'une préférence pour votre congé des fêtes, vous serez considérée ne pas avoir de préférence donc l'un des 2 congés vous sera octroyé en respect des modalités prévues à votre convention collective.

Voici quelques exemples (T : Quart de travail en régulier) :

	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	ME	JEU*	VEN*	SAM	DIM	LUN*	MAR	ME	JEU*	VEN*	SAM	DIM	LUN*	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	13-déc	14-déc	15-déc	16-déc	17-déc	18-déc	19-déc	20-déc	21-déc	22-déc	23-déc	24-déc	25-déc	26-déc	27-déc	28-déc	29-déc	30-déc	31-déc	01-janv	02-janv	03-janv	04-janv	05-janv	06-janv	07-janv	08-janv	09-janv
TC- NOEL	T		T	T	T	T			T	T	T		F	F	T		T	T	T	T		T	T	T	T		T	T
TP- 7/15 - NOEL		T	T				T	T				F	F				T		T	T	T	T			T	T		T
TC - JOUR DE L'AN	T			T	T	T			T	T		T	T	T	T		T	T	T	F			F	T	T	T		T
TP- 7/15 - JOUR DE L'AN		T	T				T	T				T	T				T		F	F	T	T			T	T		
CNUIT - NOEL	T	CNuit		T	T	T			T	T		F	F	T	T		T	T	T	T			CNuit	T	T	T		T
ATT - JOUR DE L'AN		ATT	T	T	T		T	T			T	T	T			T	T		F(ATT)	F	T	T			T	T	T	T
2 CPSS - NOEL		T	T	CPSS	T		T	T			CPSS		F	F		CPSS	T		T	T	T	T		CPSS	T	T	T	
VACANCES SEM 20 DEC	T		T	T	T	T		V			V	F	F	V	T	T		T	T			T	T	T	T	T		T
Csoir - JOUR DE L'AN		Csoir	T	T	T		T	T			T	T	T			T	T			F	F	T		Csoir	T	T	T	T
1RE ET 2E PRÉFÉRENCE	T		T	T	T	T			T	T		F	F	T	T	T	T		F	F			T	T	T	T		T

2^e choix

Informations additionnelles :

- ❖ **En vacances la semaine du 20 au 26 décembre OU du 27 décembre au 2 janvier ?**
 - Vous êtes réputée avoir fait et obtenu votre choix de congé.
- ❖ **Statut temps partiel (TP) :**
 - Les fériés sont calculés dans le nombre de jours travaillés. Toutefois, vous pouvez offrir de la disponibilité additionnelle en vous encodant des quarts supplémentaires à l'horaire. Svp mettre un commentaire à cet effet.
- ❖ **CPSS :**
 - Les fériés ne réduisent pas le nombre de CPSS prévus dans votre demande et votre engagement. Toutefois, vous pouvez offrir de la disponibilité additionnelle en vous encodant des quarts supplémentaires à l'horaire. Svp mettre un commentaire à cet effet.
 - Vos journées de CPSS seront réduites conséquemment à votre demande.

VOUS FAITES PARTIE DU SYNDICAT SCFP ?

Vous pouvez bénéficier de 2 jours de congé férié consécutifs.

- ❖ Votre choix de congé peut exclure le 25 décembre ou le 1er janvier.
- ❖ Si tel est votre choix, vous pourriez être appelé à travailler aux 2 fêtes en recevant la rémunération conséquente.
- ❖ À l'aide de commentaires, vous pouvez exprimer 2 préférences. N'oubliez pas de les prioriser via vos commentaires!
- ❖ Il vous est possible de vous désister d'un ou deux fériés du congé des fêtes. Dans ce cas, planifiez vos quarts de travail à l'horaire et confirmez avec un commentaire votre désistement. En l'absence d'expression d'une préférence pour votre congé des fêtes, vous serez considérée ne pas avoir de préférence donc l'un des 2 congés vous sera octroyé en respect des modalités prévues à votre convention collective.

Voici quelques exemples (T : Quart de travail en régulier) :

	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	ME	JEU *	VEN *	SAM	DIM	LUN *	MAR	ME	JEU *	VEN *	SAM	DIM	LUN *	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	13-déc	14-déc	15-déc	16-déc	17-déc	18-déc	19-déc	20-déc	21-déc	22-déc	23-déc	24-déc	25-déc	26-déc	27-déc	28-déc	29-déc	30-déc	31-déc	01-janv	02-janv	03-janv	04-janv	05-janv	06-janv	07-janv	08-janv	09-janv
TC- NOEL		T	T	T	T		T	T	T			F	F			T	T		T	T	T	T		T	T	T	T	
TP- 6/15 - JOUR DE L'AN	T					T				T		T	T	T	T	T			F	F							T	T
TC- JOUR DE L'AN	T		T	T	T	T			T	T		T	T	T	T		T	T	T	F			F		T	T	T	T
CHOIX EXCLUT LES 2 FÊTES		T	T	T	T		T	T		T	T	T	T			F	F		T	T	T	T		T	T	T	T	
DÉSISTEMENT		T	T	T	T		T	T		T	T	T	T			T	T		T	T	T	T		T	T	T	T	T
DISPO ADDITIONNELLE	T			T+						T+		F	F	T	T					T							T	T
1RE ET 2E PRÉFÉRENCE	T		T	T		T			T	T		F	F	T	T	T	T		F	F			T	T	T	T		T

J'ajoute des journées

2e choix

Je me désiste

Informations additionnelles :

- ❖ **En vacances durant les fêtes?**
 - Vous pouvez tout de même émettre un choix de congé.
- ❖ **Statut temps partiel (TP) et temps partiel temporaire (TPT) :**
 - Les fériés sont calculés dans le nombre de jours travaillés. Toutefois, vous pouvez offrir de la disponibilité additionnelle en vous encodant des quarts supplémentaires à l'horaire. Svp mettre un commentaire à cet effet.
- ❖ **CPSS :**
 - Les fériés ne réduisent pas le nombre de CPSS prévus dans votre demande et votre engagement. Toutefois, vous pouvez offrir de la disponibilité additionnelle en vous encodant des quarts supplémentaires à l'horaire. Svp mettre un commentaire à cet effet.
 - Vos journées de CPSS seront réduites conséquemment à votre demande